

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2023-46 Pose d'une benne sur le domaine public pendant des travaux de déblaiement

Le Maire de MAÎCHE,
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,
VU la demande de Madame PURDIC Melissa,
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

ARRETE

Article 1 : Du jeudi 25 mai 2023 à 08 heures au vendredi 26 mai 2023 à 19 heures, Mme PURDIC Melissa est autorisée à poser une benne sur le domaine public, devant le numéro 18 rue du Belvédère, afin de lui permettre de réaliser des opérations de déblaiement.

Article 2 : Madame PURDIC est chargée de mettre en place la signalisation qui s'impose sur le chantier afin de signaler cette benne. A l'issue des travaux, le trottoir devra être laissé en parfait état de propreté.

Article 3 : La gendarmerie et le service de police municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Madame PURDIC Mélissa,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale.

Maiche, le 25 mai 2023
Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 26 mai 2023